



Remplacement d un salarié en arret maladie

Par **razmattaz**, le **31/08/2012** à **17:14**

Bonjour,

j ai effectué le remplacement d un salarié a mi temps thérapeutique qui se trouvait en arret maladie du 23 juillet au 30 aout. mon contrat c est terminé le 30 aout. Le salarié a prlongé son arret maladie mais le patron ne m a pas prolongé mon contrat et a pris quelque d autre pour le remplacement. a t il le droit de faire ca? j ai beaucoup d avis divergeant me disant d un coté qu il est dans les torts et que je peux le mettre au prud homme et d autres qui me disent qu il a parfaitement le droit. qui dois je croire? je suis perdu aidez moi s il vous plait.

Par **DSO**, le **03/09/2012** à **21:01**

Bonjour,

Il faudrait d'abord savoir ce qui est mentionné avec précision comme motif dans votre contrat de travail pour pouvoir vous répondre avec esactitude.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **15:38**

Bonjour

Etait-il précisé dans votre contrat de travail en dehors des dates, que le contrat prendra fin au retour du salarié absent?

Etait-il ;précisé que le contrat pourrait-être renouvelé?